



Le Puy-en-Velay, le 15/07/2020

Le CH Sainte-Marie innove dans le traitement des troubles dépressifs en créant un centre de neuromodulation unique en Haute-Loire

Au cours du premier semestre 2020, le CH Sainte-Marie du Puy-en-Velay, établissement de l'Association Hospitalière Sainte-Marie, a créé un centre de neuromodulation unique sur le département de Haute-Loire, avec l'acquisition d'une machine de stimulation magnétique transcranienne répétée (rTMS), et la création de locaux spécifiques. Cette nouvelle approche thérapeutique non-médicamenteuse, présentant un niveau de preuve maximal, est notamment utilisée pour le traitement des troubles dépressifs. Cette technique est également la première à être mise en place au sein de l'Association Hospitalière Sainte-Marie, acteur du privé solidaire, gérante du CHSM Le Puy-en-Velay, et qui prend en charge plus de 50 000 personnes sur l'ensemble de la France.

UN TRAITEMENT SOUPLE, QUASI SANS CONTRAINTES POUR LE PATIENT

L'acquisition de cette innovation technologique est accompagnée par la mise en place d'une équipe médicale et soignante de la filière Soins spécifiques du CHSM, **spécialement formée à la rTMS par le CH Le Vinatier.**

Le traitement par la rTMS consiste à générer un champ magnétique très localisé, qui va stimuler certaines populations neuronales du cortex cérébral. Le but est de « réajuster » l'activité physiologique de ces zones cérébrales, qui dysfonctionnent en raison d'un trouble psychiatrique, en l'occurrence les troubles dépressifs.

Cette prise en charge offre une grande souplesse : pas d'anesthésie générale, pas de douleurs, pas d'hospitalisation, pas ou peu d'effets indésirables et souvent négligeables (un inconfort auditif peut être ressenti et pallié par le port de bouchons d'oreilles...).

LES ETAPES DU TRAITEMENT

Le traitement :

Le traitement s'effectue sur une fréquence d'une à deux séances par jour selon la prescription médicale. Entre 10 et 30 séances d'une durée de 30 à 45 minutes sont nécessaires afin d'atteindre les objectifs thérapeutiques.

Avant le traitement :

Le patient est d'abord orienté en consultation médicale spécialisée auprès du médecin psychiatre rTMS qui analyse la demande de prescription (faite par le médecin traitant de la personne) puis se coordonne avec l'équipe soignante pour proposer une stratégie thérapeutique sur-mesure. Elle sera présentée et expliquée à chaque patient : le déroulé du traitement, les effets attendus, la planification des séances...

Le déroulé des séances :

Après avoir mesuré les critères neurobiologiques afin d'individualiser la prise en charge, les séances débutent et sont réalisées par un membre de l'équipe infirmière formé. Le patient est installé dans un fauteuil et sa tête est calée de façon à l'immobiliser le temps de la séance. Le protocole de soins est ensuite lancé.

A la fin de la séance, le patient est invité à se reposer quelques minutes dans une salle de repos prévue à cet effet.

Après le traitement :

Centre Hospitalier Sainte-Marie Puy-en-Velay

50 route de Montredon – CS 10021

43009 Le Puy-en-Velay Cedex

A la fin de l'ensemble des séances, un traitement de consolidation et de maintien peut être proposé, qui sera étalé sur une période allant de quelques semaines à quelques mois.

INFORMATIONS ET CHIFFRES CLES

Prise en charge du centre de neuromodulation : troubles dépressifs

Autres prises en charges au sein du centre de neuromodulation : troubles schizophréniques (traitement des hallucinations)

Autres prises en charges possible par la rTMS : traitement des acouphènes ; traitement des douleurs chroniques

Durée d'une séance : entre 30 à 45 minutes

Nombre de séances nécessaires : entre 10 à 30 séances

Pourcentage de la population française touchée par la dépression : 15 à 20%

Représentation au niveau du département : environ 45 000 personnes

File active du CHSM en 2019 : 7 393 patients sur l'ensemble du département

Coût de la machine rTMS : 67 558€

CONTACT /

Maxime GAULTIER, Chargé de communication CHSM Puy-en-Velay – 04 71 07 55 31



Association Hospitalière
SAINTE-MARIE

Le Centre Hospitalier Sainte-Marie Puy-en-Velay est l'un des 30 établissements de l'Association Hospitalière Sainte-Marie. Avec 5 000 professionnels, l'Association Sainte-Marie est le premier opérateur Français en santé mentale. L'ensemble de ses établissements accueille quelque 50 000 patients par an sur un bassin de population de plus de 1,5 million d'habitant. En savoir plus : www.ahsm.eu

Centre Hospitalier Sainte-Marie Puy-en-Velay

Route de Montredon – CS 10021
43009 Le Puy-en-Velay Cedex